



FICHE D' INSCRIPTION

Saison 2023/2024

NOM : *M. Mme Melle

Prénom :

Né(e) le : à (Dépt :

Adresse :
.....

Domicile : **Portable** :

e-mail (en majuscule) :

Niveau de plongée : (Photocopie carte CMAS si changement en 2023)
(+ diplôme pour un encadrant)

Formation souhaitée : (Préparation niveau, Initiateur, RIFAP, Nitrox, Bio,)

Paiement : TARIFS SAISON 2023 - 2024

Cotisation + Licence Adulte (plus de 16 ans)	190,00 €	
Cotisation + Licence Junior (de 12 à 16 ans)	160,00 €	
Cotisation + Licence Jeune (moins de 12 ans)	140,00 €	
Cotisation + Licence Encadrants - Bureau	150,00 €	
Cotisation Nage Mercredi, Dimanche Adulte (> 16ans)	110,00 €	
Cotisation Nage Mercredi, Dimanche Adulte (< 16 ans)	90,00 €	
Majoration pour N1 incluant carte - carnet – 1 fosse	40,00 €	
Licence passager (sans cotisation club)	50,00 €	
Licence Aidant	19,00 €	
Assurance Loisir 1	22,00 €	
Assurance Loisir 2	27,00 €	
Assurance Loisir 3	45,50 €	
Assurance Loisir Top 1	42,50 €	
Assurance Loisir Top 2	53,75 €	
Assurance Loisir Top 3	88,75 €	
TOTAL		

➤ **Attention** : **Aucun remboursement** ne sera fait à l'exception de cas faisant l'objet de motif grave et justifié à l'appréciation du club.

Pour la saison 2023-2024, l'accès au bassin et aux entraînements sera autorisé aux adhérents ayant transmis leur dossier complet, composé du CACI, fiche d'inscription, Assurance.

Fait à le

Signature

(Signature des parents pour les mineurs, avec autorisation parentale)

►► Pour participer aux entraînements, les documents suivants sont obligatoires :

1- Une copie de Certificat Absence de Contre-Indication (CACI) à la plongée sous-marine, datant de moins de 1 an, à l'inscription ou à la date de passage d'un brevet, est obligatoire. Vous gardez l'originale. En cas d'absence de ce document, l'accès au bassin sera interdit

○ ► *Le certificat médical pourra être délivré par tout médecin, mais un médecin fédéral est vivement conseillé.*

► *Pour les enfants < 14 ans, le médecin devra utiliser le modèle fédéral de certificat.*

► *Handisub : Plongée > 2m → Médecin fédéral ou spécialiste de médecine physique*

2- Attestation d'assurance si celle-ci n'est pas souscrite lors de l'inscription auprès de la FFESSM

► **L'assurance Loisir 1 de 22,00 € est également obligatoire**, sauf si vous pouvez fournir un justificatif d'assurance individuelle couvrant tous risques liés à la pratique de la plongée sous-marine.

► **Nota** : *possibilité de prendre une assurance avec de meilleures garanties, ou une assurance Voyage plongée (annulation, interruption, bagages) en complément de l'assurance accident individuelle (Voir Tarifs 2023-2024).*

3- Copie de la carte de niveau et ou passeport de plongée FFESSM pour les passages d'examen

4- Moyens de règlement : les adhérents peuvent régler leurs cotisation par:

○ **Virement, Chèque, C.B via VpDive, Coupon Sport, Pass Sport**

* **J'accepte, je refuse** * que mes coordonnées soient communiquées dans le club Mantas en interne (uniquement aux responsables et aux autres adhérents qui en font la demande).

* **J'autorise, je n'autorise pas** * le Club Mantas de Poitiers à diffuser sur les supports du club (*Site, Facebook, newsletter, local, stand lors de manifestations*) la (les) photographie(s) / la (les) video(s) prises lors d'activités organisées par le Club sur lesquelles je figure. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

* *razer la mention inutile*